

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

19 NOVEMBRE 2013

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly,  
tenue à la mairie de Chambly, le mardi 19 novembre 2013, à 17 h 15.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra  
Bolduc et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier,  
Serge Gélinas, Richard Tetreault, Luc Ricard et Jean Roy formant  
quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présentes madame Annie Nepton, directrice du Service  
des finances et directrice générale par intérim et madame Jocelyne  
Savoie, assistante-greffière.

Monsieur le conseiller Claude Lesieur est absent lors de cette séance  
extraordinaire.

RÉSOLUTION 2013-11-720

1. Acceptation de l'avis de  
convocation

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été  
soumis.

Adoptée

2. ... Dépôt de la liste des contrats municipaux du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au  
1<sup>er</sup> novembre 2013 ainsi que du discours du maire sur la situation  
financière selon l'article 474.1 LCV et sur les projets futurs.

RÉSOLUTION 2013-11-721

3. Nomination d'un maire  
suppléant

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la nomination de Monsieur Richard  
Tetreault, conseiller municipal, à titre de maire suppléant pour une durée  
d'un an, soit du 19 novembre 2013 au 19 novembre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-11-722

4. Modification à la résolution  
2013-06-457 relativement à  
l'approbation du projet de

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en date du 7 février 2012, la résolution 2012-02-76 relativement à l'approbation du projet de développement résidentiel Club Chambly de Habitations Trigone;

ATTENDU QU'à cette résolution, la Ville exigeait que la desserte des infrastructures hydro-électriques (comprenant aussi Bell Canada et Vidéotron) soit souterraine pour toutes les traverses de la rue Daigneault;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en date du 4 juin 2013, la résolution 2013-06-457 permettant, dans le projet résidentiel Club Chambly de Habitations Trigone, deux traverses de rue afin de permettre à Hydro-Québec de boucler son réseau;

ATTENDU QUE les plans plus détaillés de desserte hydro-électrique réalisés par Hydro-Québec et Bell Canada pour la desserte aérienne de ce projet de développement résidentiel ont démontré que six (6) traverses aériennes de la rue Daigneault sont nécessaires à Hydro-Québec pour boucler son réseau;

ATTENDU QUE les citoyens actuellement installés dans le projet résidentiel Club Chambly de Habitations Trigone attendent l'installation des services d'Hydro-Québec et de Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal abroge les exigences relatives aux traverses aériennes contenues aux résolutions 2012-02-76 et 2013-06-457 et accepte les trois (3) traverses aériennes projetées (la première avant le 30, la seconde avant le 118 et la troisième avant le 166, rue Daigneault) du réseau hydro-électrique, dans la première phase de la rue Daigneault.

**MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCINE GUAY DEMANDE LE VOTE :**

**POUR :**

Sandra Bolduc  
Marc Bouthillier  
Serge Gélinas  
Richard Tetreault  
Luc Ricard  
Jean Roy

**CONTRE :**

Francine Guay

Adoption sur division

---

RÉSOLUTION 2013-11-723

5. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2013, à 17 h 50, soit levée.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Me Denis Lavoie, maire

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Savoie, assistante-greffière